

L'ACTUALITÉ
JURIDIQUE
DROIT ADMINISTRATIF

ALIDA

Chronique

Page 1126

POUR UN OUI, POUR UN NON

Saisie d'une demande d'autorisation d'urbanisme, l'administration n'est jamais tenue de dire « oui mais » si elle préfère dire « non ». Dès lors, la section du contentieux du Conseil d'Etat juge que le pétitionnaire, dont le projet initial est irrégulier, ne peut pas reprocher à l'administration de ne pas l'avoir rendu conforme en l'assortissant de prescriptions spéciales.

DOMAINE

Contravention de grande voirie : une érosion contemporaine ?

p. 1110

La contravention de grande voirie, régime exemplaire des règles de non-contournement visant à protéger le domaine public, subit une certaine érosion.

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

La liberté d'expression académique devant le juge judiciaire

p. 1140

La synthèse qu'un universitaire avait prononcée en conclusion d'un colloque n'a pas été publiée dans les actes. La Cour de cassation estime cependant que les organisateurs n'ont pas porté atteinte à la liberté d'expression du chercheur.

ÉTRANGER

Droit de l'étranger à être entendu dans une procédure d'éloignement

p. 1103

Un étranger qui a été entendu sur l'irrégularité de son séjour n'a pas à être mis à même de réitérer ses observations sur la décision l'obligeant à quitter le territoire.



Lefebvre Dalloz



9 782996 325220

HEBDOMADAIRE – 16 juin 2025 – N° 22 – 2025

Pages 1097 à 1152

AJDA

Tour Lefebvre Dalloz -
10, Place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La Défense cedex
Tél. : 01 40 64 54 54

Hebdomadaire - 80^e année

Présidente - Directrice de la publication
Ketty de Falco
Directrice des Éditions -
Directrice générale
Caroline Sordet
Directrice rédaction Public
Corinne Gendraud

RÉDACTION

aj@dalloz.fr

Rédacteurs en chef
Fabrice Melleroy
Jean-Marc Pastor

Rédactrice en chef adjointe
Emmanuelle Maupin
Rédacteur
Étienne Ducluseau

Conseil scientifique

Yves Jégouzo, Christine Maugué,
Nicolas Portier, Vincent Potier,
Loïc Poupot, Nil Symchowicz,
Didier Truchet, Philippe Volka

Première secrétaire de rédaction
Caroline Charrier

Secrétaires de rédaction
Sylvie De Sousa
Paule Maurette

Rédacteur en chef technique
Raphaël Henriques

ABONNEMENTS / MARKETING

Directrice des abonnements
Alexandra Doray - ventes@dalloz.fr

Responsable relation clients
Corinne Routier
01 83 10 10 10

src@lefebvre-dalloz.fr

Directrice de clientèle Publicité
Carole Messalati

Tél. : 01 40 92 20 24

publicite@lefebvre-sarrut.eu

France métropolitaine 1 an :

1 053,67 € TTC

Etranger 1 an : 1 098,00 € HT

Prix au numéro : 57,87 € TTC

L'Actualité juridique

droit administratif est éditée par

EDITIONS DALLOZ

SAS au capital de 3956040 €

Siège social : 10, Place des Vosges

Tour Lefebvre-Dalloz

92072 Paris La Défense cedex

RCS Paris 572 195 550,

CODE APE 5811 Z

N° SIRET 572 195 550 00098

N° TVA FR 69 572 195 550

N° CPPAP : 1227 T 79888

DUPLIPRINT,

733, rue Saint-Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - juin 2025

Société des Éditions Lefebvre-Sarrut

© Éditions Dalloz - L'Actualité

juridique droit administratif,

juin 2025

La reproduction, même partielle, de tout

élément publié dans la revue est interdite



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Prot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE..

N° 22/

hebdomadaire – 16 Juin 2025

pages 1097 à 1152

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

1100 Le Sénat veut renforcer le pouvoir préfectoral de dérogation

Une proposition de loi sénatoriale adapte les normes aux territoires et fait de l'Etat déconcentré un facilitateur dans la conduite des projets locaux.

1102 Limites à l'application par analogie du droit national en matière de contrat

L'égalité de traitement et l'obligation de transparence s'opposent à l'application par analogie de dispositions nationales régissant la garantie en matière de vente à un contrat de travaux dont la teneur n'a pas été expressément précisée et lorsque l'applicabilité des dispositions n'est pas suffisamment claire et prévisible pour le soumissionnaire.

CHRONIQUES

1118 Le préjudice du candidat évincé de la procédure de passation d'un contrat de la commande publique

Par Alexis Golin et Louise Cadin

Le candidat auquel un contrat de la commande publique n'est pas attribué en raison d'une irrégularité dans la procédure suivie par l'acheteur public peut être indemnisé de son préjudice. Les chroniqueurs font des propositions pour faire évoluer l'indemnisation du candidat évincé.

JURISPRUDENCE COMMENTÉE

1146 L'absence de reconnaissance de droits constitutionnels au profit des animaux... sauvages

Note de Michel Verpeaux

Le Conseil constitutionnel refuse de reconnaître un principe fondamental reconnu par les lois de la République interdisant d'exercer publiquement de mauvais traitements envers les animaux. Il affirme ainsi, implicitement, que le principe de dignité est réservé à la personne humaine.

1097 TRIBUNE

- 1097 **N'oublions pas le droit d'accès aux soins palliatifs et à un accompagnement,**
par Lucie Sourzat

1100 AU FIL DE L'ACTUALITÉ

- 1100 **Le Sénat veut renforcer le pouvoir préfectoral de dérogation**
- 1100 **Les collectivités locales ont-elles besoin des cabinets de conseil ?**
- 1101 **Lister les spécialités pharmaceutiques prises en charge est une affaire courante**
- 1101 **Six ans de service au sein d'une même université = CDI**
- 1101 **A69: les tiers sont irrecevables à contester la clause fixant la durée de la concession**
- 1102 **La protection subsidiaire n'est pas liée à la situation de l'étranger dans l'État membre qui examine sa demande**
- 1102 **Limites à l'application par analogie du droit national en matière de contrat**
- 1103 **Droit de l'étranger d'être entendu dans une procédure d'éloignement**
- 1104 **Dépassement des règles relatives au gabarit des constructions**
- 1104 **Le Parlement donne de nouvelles missions aux infirmiers**
- 1105 **Une personne morale a-t-elle le droit de se taire ?**

- 1105 **Évacuation des gens du voyage et preuves du mode de vie sédentaire**
- 1106 **Indemnisation complémentaire dans le cadre d'une maladie professionnelle**
- 1106 **Quel juge connaît de l'annulation d'un arrêté de conversion d'une prairie permanente ?**
- 1107 **Avis de la HATVP sur le projet d'activité privée d'un agent public**
- 1107 **Limite à la cristallisation des règles issue d'un certificat d'urbanisme**
- 1108 **Transférer un navire au gestionnaire du domaine n'est pas une sanction**
- 1108 **Les sénateurs veulent assouplir l'exercice de la compétence Gemapi**
- 1109 **Le JO de la semaine**

1110 ÉTUDES

- 1110 **Contravention de grande voirie : une érosion contemporaine ?**
par Paul Langlois Deschamps

1118 CHRONIQUES

- Chronique de jurisprudence du Conseil d'État,**
par Alexis Goin
et Louise Cadin
- 1118 **Le préjudice du candidat évincé de la procédure de passation d'un contrat de la commande publique**
- 1126 **Pour un oui ou pour un non,**
CE, avis, 11 avr. 2025

1133 JURISPRUDENCE COMMENTÉE

- 1133 **Insuffisance de motivation d'une décision ne mentionnant pas l'urgence à suspendre l'agrément d'une assistante maternelle,**
TA Montreuil, 14 février 2025,
concl. Cécile Nour
- 1135 **Grandeurs et servitudes du principe de transparence appliqué aux conventions d'occupation du domaine public,**
CAA Marseille, 28 février 2025,
Société GCV Services,
note François Lichère
- 1140 **La liberté d'expression académique devant le juge judiciaire,**
Civ. 1^{re}, 26 février 2025,
note Camille Fernandes
- 1146 **L'absence de reconnaissance de droits constitutionnels au profit des animaux... sauvages,**
Cons. const. 14 février 2025,
Association One Voice,
note Michel Verpeaux

1152 INDEX

Liste des responsables de rubrique et informations aux auteurs en page 1132